

Avis De Concours – Session 2027 De Gardien-Brigadier de Police Municipale

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE ORGANISE DES CONCOURS EXTERNE, 1^{er} et 2^{ème} CONCOURS INTERNE

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : **16 Répartis ci-dessous**

Externe	1 ^{er} Concours Interne	2 ^{ème} Concours Interne
08	05	03

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (BEP, CAP, Brevet des collèges...)
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le [décret n°2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Sont dispensés de diplômes :

- Les pères et mères de 3 enfants et plus (fournir une photocopie du livret de famille).
- Les sportifs de haut niveau sont dispensés de conditions de diplôme, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports
- Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produire au plus tard le 1^{er} jour des épreuves.

1^{er} CONCOURS INTERNE : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

2^{ème} CONCOURS INTERNE : ouvert aux agents publics, mentionnés ci-dessous, exerçants depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année du concours. Ces agents publics sont :

- Volontaires des armées en service au sein de la gendarmerie nationale (alinéa 3 de l'article L. 4145-1 du code de la défense).
- Policiers adjoints contractuels de l'Etat (article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure)

Exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Nul ne peut accéder au cadre d'emplois des agents de police municipale s'il ne possède la nationalité française, et n'est pas âgé de 18 ans minimum.

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- en ligne** sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours et examens « calendrier et inscription » (**du mardi 15 Septembre 2026 au mercredi 21 octobre 2026 18h inclus, dernier délai**) OU directement sur le site : www.concours-territorial.fr.
- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 2,56 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 14 octobre 2026** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après ou de déposer les pièces dans votre espace candidat en ligne.

DATE LIMITE DE VALIDATION OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) : Le 29 octobre 2026

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE**

DATE DE L'EPREUVE ECRITE : 13 mai 2027